

No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 19 mai 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 19 mai 2021, à 19 h 00.

Le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne siège en séance
extraordinaire ce 19 mai 2021, par voie de téléconférence.

Sont présents à cette téléconférence :

Monsieur Claude Rollin, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Madame Manon Desnoyers, district 3
Monsieur Yannick Thibeault, district 4
Monsieur Richard Desormiers, district 5
Monsieur Joël Ricard, district 6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Pierre
Charron, maire.

Est présente, madame Nathalie Girard, directrice générale et
secrétaire-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation tel
que stipulé au Règlement n° 873-12 concernant la régie interne des
séances du conseil municipal et conformément aux dispositions du
Code municipal.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par le maire pour
prendre en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Élimination des raccordements inversés
4. Contrat réaménagement et mise aux normes du 2250, route
337
5. Balayage de rue
6. Période de questions
7. Levée de la séance

21-05X-236

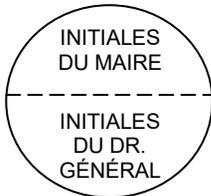
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation
21-05X-237

ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne s'est engagée à élaborer un plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées et pluvial lors de la signature du protocole d'entente dans le cadre du Programme d'infrastructure Québec-Municipalités, sous-volet 1.5 ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le conseil adopte l'échéancier de réalisation du programme de raccordement inversé pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées et pluvial de la Municipalité de Sainte-Julienne;

Que le conseil présente l'échéancier et la résolution pour la mise en place du programme de raccordement inversé au MAMOT pour compléter les documents de la réclamation finale dans le cadre du sous-volet 1.5 du programme d'infrastructure Québec-Municipalités, no 525 105.

ADOPTÉE

21-05X-238

CONTRAT RÉAMÉNAGEMENT ET MISE AUX NORMES DU 2250, ROUTE 337

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est porté acquéreuse du bâtiment situé au 2250 route 337 afin de lui donner une vocation communautaire;

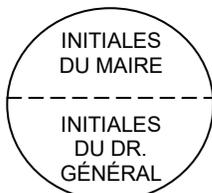
CONSIDÉRANT la nécessité d'y effectuer des travaux de rénovation et d'entretien afin d'assurer la fonctionnalité du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU' une subvention a été accordée à la municipalité par le gouvernement provincial dans le cadre du programme québécois de Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM);

CONSIDÉRANT la tenue d'un appel d'offres publiques pour l'obtention d'offres de services;

CONSIDÉRANT les offres reçues de la part de 4 entreprises conformément aux exigences du devis d'appel d'offres 401.110.213:

Les entreprises Philippe Denis:	164 895.00\$;
9262-0400 QUEBEC inc.:	187 451.00\$;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 19 mai 2021

Construction Hébert & Hébert: 177 864.75\$;
Les entreprises Baillargeon et Coulombe: 168 850.50\$

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil octroie et accorde le contrat pour les travaux de réaménagement et de mise aux normes du 2250 route 337 au plus bas soumissionnaire, soit les Entreprises Philippe Denis, au montant de 164 895.00\$ plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions de sa soumission datée du 19 février 2021 et conformément aux exigences du document d'appels d'offres du mandat 401.110/213.

ADOPTÉE

21-05X-239

BALAYAGE DE RUE

CONSIDÉRANT QUE la résolution 21-04R-163 a mandaté Balai Tech afin de procéder au balayage des rues;

CONSIDÉRANT QU' un seul fournisseur avait déposé un prix qui respectait les délais;

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux, l'entrepreneur a dû ajouter des heures de travail en raison de problématiques rencontrées ;

CONSIDÉRANT QU' il y a un dépassement de coût de l'ordre de 8 987.50\$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le dépassement des coûts ne survient pas suite à une modification du mandat autorisé mais plutôt à des imprévus;

CONSIDÉRANT QUE le contremaitre des travaux publics en recommande le paiement;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

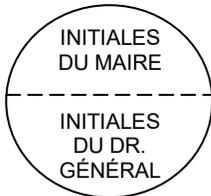
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte le dépassement des coûts et autorise la chef de division finances à effectuer le paiements de factures à Balai Tech pour un montant total de 29 987.50\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

En cette période de pandémie, les citoyens étaient invités à nous soumettre leur question par écrit. Aucune question n'a été reçue,



No. résolution
ou annotation

21-05X-240

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 19 mai 2021

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur Jean-Pierre Charron
Maire

Madame Nathalie Girard
Directrice générale et
secrétaire-trésorière